Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Exercice 2025

Document établi selon le décret et l'arrêté ministériels du 02/05/07

Communauté de Communes Sundgau

Quartier Plessier
Avenue du 8 e régiment de Hussards
BP19 68 131 Altkirch Cedex

Tél: 03 89 08 47 57

http://www.cc-sundgau.fr
canalisations@cc-sundgau.fr

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président de la Communauté de Communes est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'eau potable.

Ce rapport permet de connaître :

- La nature et l'importance du service rendu ;
- La qualité et la performance du service rendu

Le secteur ILL Amont a fait l'objet d'un placement en alerte renforcée entre le 19/08/2025 et le 09/09/2025 (abrogation de l'arrêté SEEEN-BRIOD-2025-008). Les mesures sont donc contrôlées et chaque commune est appelée à faire respecter ces limitations de consommation.

La commune de Ligsdorf a fait l'objet d'une restriction de consommation en raison de l'utilisation de la ressource arséniée à un taux supérieur à 50% dans le mélange. Cette restriction a eu lieu entre juillet et septembre.

1. Caractérisation technique du service

A. Périmètre et nature du service assuré

Le service d'eau potable est géré au niveau intercommunal et assure les compétences suivantes :

- Traitement
- Transport
- Stockage
- Distribution

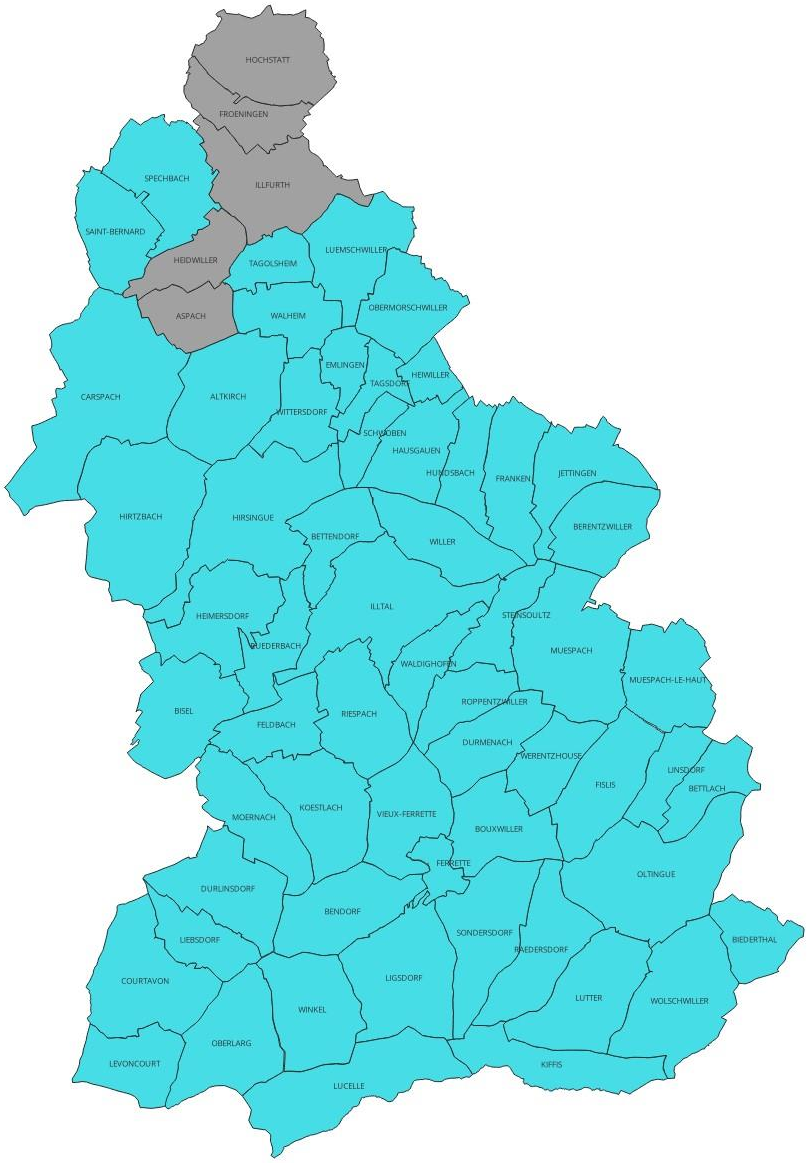
Certaines communes de la CCS ne sont pas directement gérées par elle pour la compétence eau potable. En fait un syndicat supra communautaire existe, il recouvre une part du territoire CCS et une part du territoire de la M2A via la Régie de l'Eau Mulhousienne : Syndicat intercommunal d'eau potable de Heimsbrunn et Environs. Le SIAEP d'Heimsbrunn et Environ est dissout au 31 décembre 2025. Mais la DSP en cours sur ce territoire a été prolongée jusqu'au 31/12/2026 avec VEOLIA. Une convention des autorités concédantes a été mise en place avec la régie de l'eau Mulhousienne pour l'administration de cette DSP.

Le service public d'eau potable en compétence directe de la CCS dessert pour l'année 2025, 18 704 contrats pour 18 764 compteurs.

Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT	☒ Non : actuellement en cours d'élaboration par Réalités Environnement
Existence d'un règlement de service	☒ Oui, date d'approbation* : 2018 ☐ Non
Existence d'un schéma directeur	☒ Non : actuellement en cours d'élaboration par Réalités Environnement

B. Mode de gestion du service :

Le service est exploité en régie. La répartition des compétences est la suivante :



Altkirch	régie intercommunale avec PS
Aspach	SIAEP Heimsbrunn (extra)
Bendorf	régie intercommunale
Berentzwiller	régie intercommunale
Bettendorf	régie intercommunale
Bettlach	régie intercommunale
Biederthal	régie intercommunale
Bisel	régie intercommunale
Bouxwiller	régie intercommunale
Carspach	régie intercommunale avec PS
Courtavon	régie intercommunale
Durlinsdorf	régie intercommunale
Durmenach	régie intercommunale
Emlingen	régie intercommunale
Feldbach	régie intercommunale
Ferrette	régie intercommunale
Fislis	régie intercommunale
Franken	régie intercommunale
Frœningen	SIAEP Heimsbrunn (extra)
Hausgauen	régie intercommunale
Heidwiller	SIAEP Heimsbrunn (extra)
Heimersdorf	régie intercommunale
Heiwiller	régie intercommunale
Hirsingue	régie intercommunale
Hirtzbach	régie intercommunale
Hochstatt	SIAEP Heimsbrunn (extra)
Hundsbach	régie intercommunale
Illfurth	SIAEP Heimsbrunn (extra)
Illtal	régie intercommunale
Jettingen	régie intercommunale
Kiffis	régie intercommunale
Kœstlach	régie intercommunale
Levoncourt	régie intercommunale
Liebsdorf	régie intercommunale
Ligsdorf	régie intercommunale
Linsdorf	régie intercommunale
Lucelle	régie intercommunale
Luemschwiller	régie intercommunale
Lutter	régie intercommunale
Mœrnach	régie intercommunale
Muespach	régie intercommunale
Muespach-le-Haut	régie intercommunale
Oberlarg	régie intercommunale
Obermorschwiller	régie intercommunale
Oltingue	régie intercommunale

Raedersdorf	régie intercommunale
Riespach	régie intercommunale
Roppentzwiller	régie intercommunale
Ruederbach	régie intercommunale
Saint-Bernard	régie intercommunale
Schwoben	régie intercommunale
Sondersdorf	régie intercommunale
Spechbach	régie intercommunale
Steinsoultz	régie intercommunale
Tagolsheim	régie intercommunale
Tagsdorf	régie intercommunale
Vieux-Ferrette	régie intercommunale
Waldighofen	régie intercommunale
Walheim	régie intercommunale
Werentzhouse	régie intercommunale
Willer	régie intercommunale
Winkel	régie intercommunale
Wittersdorf	régie intercommunale
Wolschwiller	régie intercommunale

Les principales missions sont les suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de distribution d'eau potable
- ✓ Suivi de la qualité de l'eau distribuée
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques, des branchements et des compteurs
- ✓ Relevé des compteurs
- ✓ Gestion des abonnés, établissement et recouvrement des factures

C. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 41 106 habitants au 31/12/2025 (les communes membres du SIAEP Heimsbrunn sont exclues de ce compte)

D. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable a desservi 18 704 abonnés au 31/12/2025. Ce chiffre prend en compte les départs et arrivées d'abonnés différents sur le même compteur.

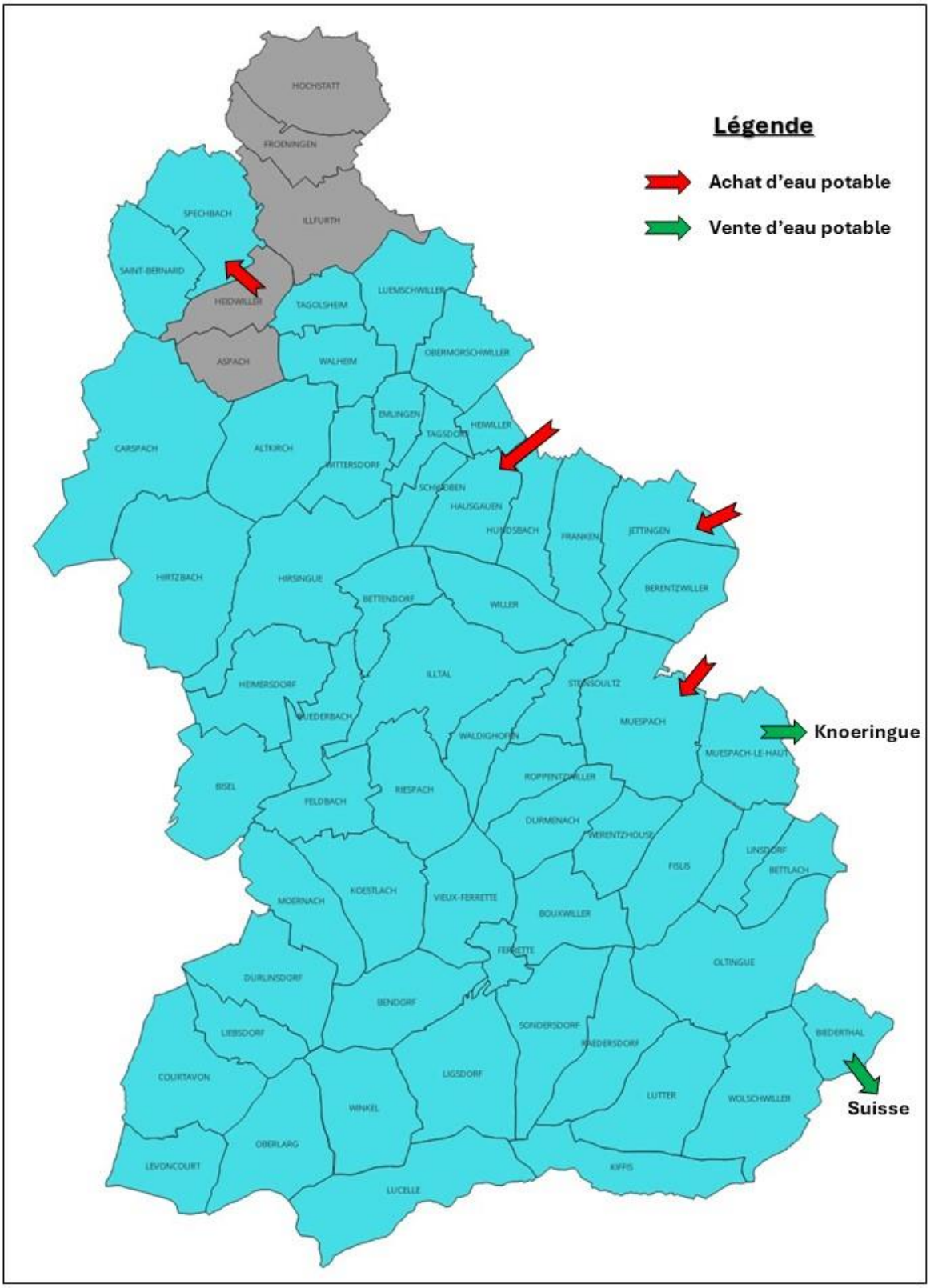
La répartition des abonnés par commune et par nature du contrat est présentée en annexe 1 du présent rapport.

E. Les eaux brutes (ressources)

La collectivité dispose de plusieurs types de ressources au niveau du territoire. La majorité des communes possèdent leurs propres captages qui permettent des alimentations en autonomie ou en partage avec les communes voisines via des maillages de réseaux.

En raison de la baisse de la production ou de la pollution des ressources en propre, le territoire se procure de l'eau potable dans les territoires voisins via des achats de ressources. Plusieurs points d'entrée de cette ressource sont matérialisés sur la carte suivante.

Les ressources intercommunales sont hétérogènes sur le territoire et dans le cadre de leur exploitation des analyses sur les PFAS et le TFA seront réalisées en 2026. Le travail pour le retour à la qualité de l'eau est réalisé en collaboration avec le service environnement par le chargé de mission pour la protection des captages. Un chapitre spécifique y est consacré dans le présent rapport.


Légende
Achat d'eau potable
Vente d'eau potable
Knoeringue
Suisse
HOCHSTATT
FROENINGEN
ILLFURTH
SPECHBACH
SAINT-BERNARD
HEIDWILLER
TAGOLSHEIM
LUEMSCHWILLER
ASPACH
WALHEIM
OBERMORSCHWILLER
EMLINGEN
TAGSDORF
HEIWILLER
CARSPACH
ALTKIRCH
HITTERSDORF
SCHLIEBEN
HAUSGAUEN
HUSSDSBACH
FRANKEN
JETTINGEN
HIRTZBACH
HIRSINGUE
BETTENDORF
WILLER
BERENTZWILLER
HEIMERSDORF
ILLTAL
STEINSOULTZ
MUESPACH
WALDIGHOFEN
MUESPACH-LE-HAUT
BISEL
FELDBACH
RIESPACH
ROPPENTZWILLER
DURMENACH
WERENTZHOUSE
FISLIS
LINSDORF
BETTLACH
MOERNACH
KOESTLACH
VIEUX-FERRETTE
BOUXWILLER
FERRETTE
OLTINGUE
DURLINSDORF
BENDORF
SONDERSDORF
BIEDERTHAL
LIEBSDORF
WIEDERSDORF
COURTAVON
LIGSDORF
LUTTER
WOLSCHWILLER
WINKEL
OBERLARG
LEVONCOURT
KIFFIS
LUCELLE

	2025
Production (captage)	**2 520 801**
Achat d'eau (collectivités voisines : Saint Louis Agglo + Syndicat d'Heimsbrunn et environs + Altkirch)	**486 332**
Vente d'eau en gros (la commune de Knoeringue)	**2 875**

Commune	**Captage**	**BSS**	**D.U.P.**		**Etat**
			Numéro	**Date**	
BENDORF	Saboterie	04761X0093	201117517	22/06/2011	En service
BETTENDORF		04456X0029	41032	18/03/1975	En service
BETTENDORF		04456X0030	41032	18/03/1975	En service
BIEDERTHAL	Steckenmatt Amont	04763X0013	57.713	09/01/1979	En service
BIEDERTHAL	Steckenmatt Aval	04763X0014	57.713	09/01/1979	En service
BIEDERTHAL	Totacker	04763X0015	57.713	09/01/1979	En service
BISEL		04455X0015	35891	22/04/1974	En service
BOUXWILLER	Source 1 Junkerwald	04762X0009	36/2016/ARS/SRE	04/10/2016	
BOUXWILLER	Source 2 Junkerwald	04762X0010	36/2016/ARS/SRE	04/10/2016	
BOUXWILLER	Source 3 Junkerwald	04762X0042	36/2016/ARS/SRE	04/10/2016	
BOUXWILLER	Forage S2	04762X0054	36/2016/ARS/SRE	04/10/2016	
BOUXWILLER	Source du collecteur	04762X0138	36/2016/ARS/SRE	04/10/2016	
COURTAVON	Source communal	04761X0003	20101206	23/04/2010	En service
COURTAVON	Forage	04761X0074	20101206	23/04/2010	En service
DURLINSDORF	Captage	04716X0007			En service
DURMENACH	source 1 Reidserngraben	04456X0031	78599	03/04/1985	En service
DURMENACH	Source 2 Bois St George	04456X0032	78599	03/04/1985	En service
DURMENACH	Source 3 Sud Kuhstelle	04456X0033	78599	03/04/1985	En service
DURMENACH	Source 4 du Colleteur	04556X0018	78599	03/04/1985	En service
FELDBACH	Forage Jungholtz	04455X0071	201035113	16/12/2010	En service
FERRETTE	Birgmatte 4	04762X0034	201129216	17/10/2011	En service
FERRETTE	Birgmatte 3	04762X0035	201129216	17/10/2011	En service
FERRETTE	Birgmatte 5	04762X0088	201129216	17/10/2011	En service
FERRETTE	Birgmatte 1	04762X0089	201129216	17/10/2011	En service
FERRETTE	Birgmatte 2	04762X0090	201129216	17/10/2011	En service
FISLIS	Gesang I et II	04762X0033	48.577	24/11/1976	En service
FISLIS	Eichwald	04763X0016	48.577	24/11/1976	En service
HEIMERSDORF		04455X0014	36630	04/06/1974	En service
HIRSINGUE	Muhlgraben	04455X0016	40840	06/03/1975	En service
HIRSINGUE	Weisskopf	04455X0017	201117516	22/06/2011	En service
HIRSINGUE	Banholz	04470X0070	201117516	22/06/2011	En service
HIRTZBACH	Himmelreichsquelle	04455X0011	35800	08/04/1974	En service
HIRTZBACH	Buchwald Nord	04455X0012	35800	08/04/1974	En service

HIRTZBACH	Buchwald Sud	04455X0013	35800	08/04/1974	En service
ILLTAL - GRENTZINGEN	Source Riedmatten	04456X0024	39422	18/11/1974	Déconnecté
ILLTAL - GRENTZINGEN	Source Schwefelbrennele	04456X0025	39422	18/11/1974	Déconnecté
ILLTAL - GRENTZINGEN	Source 2A	04456X0026	39422	18/11/1974	Déconnecté
ILLTAL - GRENTZINGEN	Source 2B	04456X0027	39422	18/11/1974	Déconnecté
ILLTAL - GRENTZINGEN	Source 1	04456X0028	39422	18/11/1974	Déconnecté
ILLTAL - HENFLINGEN	Strueth	04456X0040	48677	03/12/1976	En service
ILLTAL - OBERDORF	Faehlig	04456X0038	201104532	11/02/2011	En service
ILLTAL - OBERDORF	Faehlig bis	04456X0039	201104532	11/02/2011	En service
JETTINGEN	Puit 1	04456X0001	45/2016/ARS/SRE		
JETTINGEN	Puit 2	04456X0002	45/2016/ARS/SRE		Déconnecté
JETTINGEN	Puit 3	04456X0003	45/2016/ARS/SRE		Abandonné
JETTINGEN	Puit 4	04456X0004	45/2016/ARS/SRE		En service
KIFFIS	Abreuvoir Est	04762X0031	39209	30/10/1974	En service
KIFFIS	Abreuvoir Ouest	04762X0032	39209	30/10/1974	En service
KIFFIS	Moosmatten	04762X0059	599/IV	01/12/2003	En service
KIFFIS	Lange Matten	04763X0006	39209	30/10/1974	En service
KOESTLACH	Forage F2	04761X0085	865/IV	15/12/2006	En service
LEVOINCOURT		04761X0004	42675	27/06/1975	En service
LIEBSDORF	Talmatte Ouest Aval	04761X0028	201132611	18/11/2011	En service
LIEBSDORF	Talmatte Ouest Amont	04761X0029	201132611	18/11/2011	En service
LIEBSDORF	Talmatte Aval Est	04761X0030	201132611	18/11/2011	En service
LIEBSDORF	Talmatte Amont Est	04761X0031	201132611	18/11/2011	En service
LIEBSDORF	Forage F2	04761X0081	201132611	18/11/2011	En service
LIGSDORF	Vordere Birgmatt Ouest	04762X0015	39/2016/ARS/SRE	12/10/2016	En service
LIGSDORF	Col du Neuneich Est	04762X0016	39/2016/ARS/SRE	12/10/2016	En service
LIGSDORF	Birgmatt Amont Est	04762X0018	39/2016/ARS/SRE	12/10/2016	En service
LIGSDORF	Birgmatt Amont Ouest	04762X0019	39/2016/ARS/SRE	12/10/2016	En service
LIGSDORF	Hintere Birgmatt Ouest	04762X0020	39/2016/ARS/SRE	12/10/2016	En service
LIGSDORF	Vordere Birgmatt Est	04762X0134	39/2016/ARS/SRE	12/10/2016	En service
LINSDORF	Katzenripp	04763X0008	48471	16/11/1976	En service
LUCELLE	Silberquelle	04762X0050	2015041-0008	10/02/2015	En service
LUTTER	Source Kalmis	04762X0028	200718732	26/06/2007	En service
LUTTER	Forage Kalmis	04762X0060	200718732	26/06/2007	En service
LUTTER	Source des Fontaines	04763X0005	200718732	26/06/2007	En service
MOERNACH		04761X0125	200927210	29/09/2009	En service
MUESPACH LE HAUT	Breitenhag Nord	04457X0017	49120	14/01/1977	En service

MUESPACH LE HAUT	Breitenhag Sud	04457X0018	49120	14/01/1977	En service
MUESPACH LE HAUT	Breitenhag Nord Est	04457X0056	49120	14/01/1977	En service
OBERLARG	Langthalweg	04761X0032	75.065	16/12/1983	En service
OBERLARG	Kleinthalweg	04761X0033	75.065	16/12/1983	En service
OBERLARG	Forage Severan	04761X0078	20081764	20/06/2008	En service
OLTINGUE	Sondersdorf	04762X0029			En service
OLTINGUE	Saint Martin	04763X0025	2014122-0005	02/05/2014	En service
RAEDERSDORF	Loechle Aval	04762X0023	2012103-0007	12/04/2012	En service
RAEDERSDORF	Loechle Amont	04762X0024	2012103-0007	12/04/2012	En service
RAEDERSDORF	Soormatt Amont	04762X0025	2012103-0007	12/04/2012	En service
RAEDERSDORF	Soormatt Médiane	04762X0026	2012103-0007	12/04/2012	En service
RAEDERSDORF	Soormatt aval	04762X0027	2012103-0007	12/04/2012	En service
RAEDERSDORF	forage Grosse Noden	04762X0062	2012103-0007	12/04/2012	En service
RIESPACH	Source Kohlholtz amont	04456X0016	40.802	13/12/1976	En service
RIESPACH	Source Kohlholtz aval	04456X0017	40.802	13/12/1976	En service
ROPPENTZWILLER	Kechholtz Sud Est	04456X0008	38025	14/08/1974	En service
ROPPENTZWILLER	Kechholtz Centre	04456X0009	38025	14/08/1974	En service
ROPPENTZWILLER	Kechholtz Nord Ouest	04456X0010	38025	14/08/1974	En service
RUEDERBACH		04456X0018	57969	01/02/1979	En service
SPECHBACH			80.184	02/09/1985	Abandonné
STEINSOULTZ	Eggenbraben	04456X0018	42674	27/06/1975	Déconnecté
TAGOLSHEIM			499	31/01/2000	En service
VIEUX FERRETTE		04762X0061	20070923	23/03/2007	En service
WALDIGHOFFEN	Kreutzleholz 1	04456X0011	35345	14/03/1974	En service
WALDIGHOFFEN	Kreutzleholz 2	04456X0012	35345	14/03/1974	En service
WALDIGHOFFEN	Kreutzleholz 3	04456X0013	35345	14/03/1974	En service
WALDIGHOFFEN	Kreutzleholz 4	04456X0014	35345	14/03/1974	En service
WALDIGHOFFEN	Kreutzleholz 5	04456X0015	35345	14/03/1974	En service
WERENTZHOUSE	Gehrenbach Amont	04456X0004	41109	24/03/1975	En service
WERENTZHOUSE	Gehrenbach Aval Sud	04456X0005	41109	24/03/1974	En service
WERENTZHOUSE	Gehrenbach Aval Nord	04456X0006	41109	24/03/1974	En service
WERENTZHOUSE	Route de Bâle	04456X0007	41109	24/03/1974	En service
WILLER		04456X0020			Déconnecté
WINKEL	source de l'Ill	04761X0017	200827015	26/09/2008	En service
WINKEL	Forage Platten	04761X0080	200827015	26/09/2008	En service
WOLSCHWILLER	Rosenbrunnen Ouest / Brunnstube	04763X0011	53.209	25/11/1977	En service
WOLSCHWILLER	rosenbrunnen Eest / Brunnstube	04763X0012	53.209	25/11/1977	En service
WOLSCHWILLER	Schofmatten Est	04763X0019	53.209	25/11/1977	En service
WOLSCHWILLER	Oberfeld	04763X0020	53.209	25/11/1977	En service

F. Les eaux traitées

Le réseau d'eau potable comprend de nombreux réservoirs, captages, forages et stations de pompage (Stp) qui assurent l'approvisionnement de la collectivité. Leur capacité totale s'élève à 15 326 m^3 .

Le linéaire de réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 494 km hors branchements mais en tenant compte des canalisations intercommunales au 31/12/2025.

2. Indicateurs techniques

A. Volumes mis en distribution

(sur l'année civile)

	2025
Volumes produits	**2 520 801**
Volumes importés	**486 332**
Volumes exportés	**2 875**
Total volumes mis en distribution	**3 004 258**

B. Volumes consommés et rendement

(sur la période de relevé des compteurs, pondérée sur 365 jours)

	2025
Volumes distribués	3 004 258
Volumes comptabilisés (=V facturés + dégrèvements)	1 993 343
Volumes de service	501 000
Volumes consommés autorisés (=V comptabilisés + Veau de service)	**2 684 258**
Indice linéaire de consommation (m^3/jour/km)	14.69
Indice linéaire de perte (m^3/jour/km)	**2.05**
Rendement net du réseau (%) (=V consommé autorisé/Vdistribué)	**83.04 %**

C. La qualité de l'eau

L'eau consommée doit être « propre à la consommation » : article L 19 du Code de la Santé Publique. Afin de satisfaire à cette obligation, l'eau fait l'objet d'une surveillance constante de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
Le programme analytique officiel confié aux ARS a été réalisé selon les critères définis par l'annexe 13-2 du code de la santé publique.

Les arrêtés du 30 décembre 2022 modifient les arrêtés initiaux en définissant des paramètres supplémentaires à analyser et des modalités d'analyses nouvelles à appliquer à partir du 1er janvier 2026.
Ainsi les analyses D1 et D2 sont remplacées par des analyses :

- A : programme d'analyses réalisées en distribution aux robinets utilisés pour la consommation humaine

- B : analyses complémentaires aux analyses A avec des paramètres supplémentaires réalisées aux robinets utilisés pour la consommation humaine.

Les fréquences sont elles aussi modifiées dans le même arrêté.

En 2025, 459 prélèvements ont été analysés dans le cadre du contrôle sanitaire de la collectivité concernant les paramètres microbiologiques (recontrôles compris) et 458 pour les paramètres physico-chimiques. Ces analyses sont réparties en analyses de distribution, production et ressources brutes.

	Services publics d'eau potable (UGE)		**Paramètres microbiologiques**		
Département	Code	Libellé	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non-conformes*	Taux de conformité
068	0680833	COM. COM. SUNDGAU REGIE	459	21	95.4 %

	Services publics d'eau potable (UGE)		**Paramètres physico-chimiques**		
Département	Code	Libellé	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non-conformes*	Taux de conformité
068	0680833	COM. COM. SUNDGAU REGIE	458	5	98.9 %

Dans le cadre de la mission eau, la CCS réalise des autocontrôles de qualité des ressources brutes pour les paramètres de l'atrazine et de ses dérivés ainsi que pour les nitrates en ce qui concerne les captages classés prioritaires au titre de la loi Grenelle. Des analyses sur les PFAS et le TFA seront ajoutées en 2026.
Au niveau de l'eau des captages prioritaires la CCS procède à des analyses tous les deux mois. Ces résultats sont transmis chaque début d'année aux exploitants agricoles possédant des terres dans ces aires de captage.

D. Les ruptures

Nature intervention	2023	2024	2025
Réparation sur le réseau de distribution	**149**	**141**	**145**
dont sur branchement	**95**	**80**	**92**
dont sur canalisation	**52**	**61**	**53**

Le montant dépensé en 2025 est de 456 000 € HT pour la recherche et la réparation des ruptures sur canalisations.

L'annexe 3 présente la répartition des fuites par localisation et par commune.

Ces ruptures entraînent des interruptions de la fourniture en eau potable dont 48 étaient non programmées et pour lesquelles les abonnés n'ont pas été prévenus en dehors de la publication sur l'application ILLIWAP qui est réalisée à chaque évènement.

La réparation de ces ruptures permet une meilleure gestion de la quantité d'eau disponible notamment en période de tension estivale.

E. Nettoyage des réservoirs

La CCS a nettoyé l'ensemble des réservoirs et des stations de pompages en 2025 pour 42 945 € HT en faisant travailler deux entreprises.

Le nettoyage, fauchage des extérieurs dans l'emprise des clôtures représentent pour 2025 la somme de 13 300 € HT. Cela exclu le débroussaillage réalisé en régie par le service eau potable.

F. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais

pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	**2022**	**2023**	**2024**
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,18%	0,23%	0.24%

Au cours des 5 dernières années, 5 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2025 les dossiers de renouvellement sont en cours d'élaboration mais ne sont pas entrés dans la phase de réalisation.

G. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2025, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 80%.

H. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	85%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	103

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

3. Indicateurs financiers

A. Les tarifs

Ils sont présentés en annexe 2 du présent rapport.

Au 1/1/2026, l'harmonisation des tarifs des redevances eau potable sera réalisée.

B. La facture d'eau 120 m3

Le tableau joint en annexe 2 détaille les tarifs au 1/1/2025 et ceux au 1/1/2026 en répartissant les parts organismes publics, fixes et variables et en indiquant les montants hors taxes et toutes taxes comprises des factures 120 m3. Il reprend aussi le prix du m3 sur la base de 120 m3 de consommation ainsi que la répartition des composantes taxes / collectivité.

Le montant € HT d'une facture de 120 m3 s'élèvera à 347.18 € pour la part eau potable soit 3.05 € TTC / m3 auquel il faut ajouter la part assainissement.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle et la facturation est réalisée avec une fréquence semestrielle. Un marché de renouvellement de l'ensemble des compteurs pour la mise en place de compteurs communicants sera lancé en 2026.

C. Le budget annexe eau potable

1. *Les recettes d'exploitation*

Recettes	2025
Recettes d'exploitation - Chapitre 70	5 246 745 €
Travaux - Compte 704	*300 527 €*
Surtaxe eau potable - Comptes 70111 + 70123 + 701241 + 70611 + 7068 + 706121 + 7062	*4 398 445 €*
Autres (Compte 7087)	
Autres produits de gestion (Chapitre 75) + Produits financiers (Chapitre 76)	*12 529 €*
Atténuations de charges - Chapitre 014	*1 110 900 €*
Produits exceptionnels - Chapitre 77	292 277 €
Subventions d'exploitation - Chaptitre 74	10 053 €
TOTAL	**6 672 503,58 €**

2. *Les investissements*

L'avancement des travaux inscrits au budget est le suivant :

TRAVAUX REALISES	**2025**
Télégestion, Achat compteurs, loggers et vannes et autres matériels	59 000 €
Etudes captages	25 450 €
Travaux ponctuels sur réseaux	193 300 €
Travaux sur réservoirs	83 800 €

3. *Etat de la dette du service*

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2025
Encours de la dette au 31 décembre	3 452 193 €
Montant remboursé durant l'exercice	585 905 €
- dont en capital	449 479 €
- dont en intérêts	136 426 €

4. Amortissements

Durant l'exercice, la Collectivité a réalisé les amortissements suivants comprenant les amortissements initiaux de la CCS et ceux provenant du transfert de compétence :

Amortissements	Montant amorti en 2025
Amortissement global	751 539.08 €
Subventions	155 761.56 €
TOTAL	**907 300.64 €**

5. Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée *(article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

4. Protection de la ressource en eau :

Pour faire face à la raréfaction et à la dégradation de cette ressource, la CCS a engagé dès 2020 une démarche via le Contrat de Territoire Eau et Climat. Bien que ce contrat ait pris fin en 2023, la dynamique se poursuit en 2024 et 2025 avec des actions maintenues autour de quatre grands axes :

- Eau, Climat, Biodiversité : pour un aménagement durable
- Qualité de l'eau : enjeu de santé publique et de préservation écologique
- Économie de l'eau : gestion raisonnée des ressources
- Partage des enjeux : sensibilisation et implication citoyenne

Les actions se poursuivent en 2025 tout en entamant la réflexion pour un nouveau CTEC.

Animation agricole sur les aires d'alimentation de captages :

- Partie prenante à la convention SENS 2027 et animation agricole et suivi des pratiques au niveau des AAC des captages dégradés de la CCS
- Première année de déploiement des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) : 23 exploitations engagées pour la préservation de la ressource en eau via des objectifs de réduction d'utilisation des herbicides et l'intégration de cultures à bas niveau d'impact sur la ressource

Développement de filières agricoles favorables à la protection de la ressource

- L'élaboration du Plan Herbe Sud Alsace, en concertation avec une vingtaine de partenaires institutionnels et professionnels, ayant permis de faire émerger 28 actions concrètes en faveur du maintien et du développement de l'élevage.
- La participation active de la Communauté de Communes Sundgau, en étroite collaboration avec les collectivités voisines, à une large concertation auprès des éleveurs en vue du développement d'un outil de transformation laitière dans le Sud Alsace.

5. Liste des Annexes :

Annexe 1 : Territoire

Annexe 2 : Factures 120 m3

Annexe 3 : interventions sur le réseau

Annexe 4 : Rapport du prestataire pour le secteur de Altkirch et de Carspach

Annexe 5 : synthèse et indicateurs du RPQS

ANNEXE 1 : Territoire

ANNEXE 2 : Facture 120 m3

ANNEXE 3 : Interventions sur le réseau

ANNEXE 4 : Rapport du prestataire pour les communes d'Altkirch et de Carspach

ANNEXE 5 : Synthèse et indicateurs du RPQS